



PROMULGATION DES RÈGLEMENTS N^{OS} 947 ET 948

Avis public est donné par le soussigné que les règlements suivants intitulés :

- Règlement numéro 947 concernant le contrôle et le suivi budgétaire et déléguant à certains officiers et employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville et abrogeant les règlements 937 et 937.01
 - Règlement numéro 948 concernant des dispositions relatives à l'abattage, l'élagage et le traitement des résidus des frênes
- ont été adoptés par le conseil municipal le **14 septembre 2015**.

Lesdits règlements sont maintenant déposés au bureau de l'assistant-greffier, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 15 septembre 2015 .

Charles-Hervé Aka, LL.M
Assistant-greffier